

Septembre 2012 – Volume 2 – Numéro 1 – Office municipal d'habitation de Montréal

## Un investissement de **plus de 920 000 \$** pour la modernisation de la plomberie aux habitations Laure-Conan



**Plus de 920 000 \$** seront investis dans la modernisation de la plomberie (eau chaude et eau froide) de tous les logements des habitations Laure-Conan, situées au 3000, rue Jean-Talon Est. Les travaux commenceront vers le 17 septembre et s'étaleront sur environ 14 semaines. Les travaux dans les logements seront terminés avant les

**Fêtes, mais l'entrepreneur pourrait devoir compléter les travaux dans le reste de l'immeuble en janvier 2013.**

Les travaux occasionneront des dérangements temporaires pour les locataires : bruit, poussière, coupures d'eau par séquence, va-et-vient des ouvriers dans les aires communes et présence des ouvriers dans les logements. Les locataires devront permettre aux ouvriers d'entrer dans leur logement pour le remplacement de la plomberie. L'entrepreneur vous avisera par écrit lorsque votre collaboration sera nécessaire.

Nous sommes conscients des inconvénients générés par ces travaux et nous veillerons à ce qu'ils soient achevés le plus rapidement possible. Nous espérons ainsi améliorer la qualité de votre milieu de vie de manière durable. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre collaboration.



## AVEC VOUS, C'EST NATUREL

Le **27 juin** dernier, l'Office municipal d'habitation de Montréal a tenu une **rencontre d'information** aux habitations Laure-Conan. **Marc Sédillot**, agent de liaison, et **Mathieu Ma Hive Dung**, directeur de projets, ont expliqué les travaux à venir aux **30 personnes** présentes. Ils étaient accompagnés de **Martin Falardeau**, directeur à l'entretien et aux réparations, de **Normand Lemaire**, préposé à l'entretien et aux réparations, et de **Dany Journo**, consultant de la firme MLC Associés inc. Les membres du comité de locataires, **Rose-Marie Lambert**, **Lucienne Lévesque** et **Nicole Perron**, ont également pris part à la rencontre. Les locataires se sont dits préoccupés par la séquence de coupure d'eau et le déroulement des travaux en raison de leurs rendez-vous et services, entre autres au CSSS. Plusieurs personnes devront prévenir le CSLC St-Michel pour ajuster les suivis, soins, bains, etc. Pour répondre à ce besoin, les locataires souhaitent être informés au moins 48 heures à l'avance des travaux qui seraient exécutés sur leur étage et dans leur logement. Les locataires ont également demandé qu'on remplace la robinetterie de leur logement.

Le **7 septembre** dernier, une seconde **rencontre d'information** a eu lieu. Cette fois, **vingt-huit (28)** locataires ont pu entendre **Marc Sédillot**, **Mathieu Ma Hive Dung**, **Martin Falardeau**, **Dany Journo** et **Daniel Grégoire** de l'entreprise Industries Grégoire 2003 expliquer en détail les travaux à venir, leur déroulement, le nombre de visites et les impacts pour les locataires. Étaient également présents Mmes **Lambert**, **Lévesque** et **Perron**, représentantes du comité des locataires, **Jacques Boudreault**, préposé à la sécurité, et **Micheline Gravel**, intervenante de milieu de l'organisme Vivre Saint-Michel en Santé. En réponse à la demande des locataires d'être informés 48 h à l'avance, l'entrepreneur les préviendra par écrit dans la semaine qui précède les travaux dans leur logement. Au grand bonheur de tous, la demande d'obtenir de nouveaux robinets a été acceptée. Mieux encore, l'OMHM remplacera également les éviers, lavabos et toilettes dans chaque appartement. Voilà une belle preuve que les voix des locataires et des comités peuvent porter très loin.

## L'ENTREPRENEUR

**Industries Grégoire 2003** est l'entrepreneur qui coordonnera les travaux aux habitations Laure-Conan. Les ouvriers travailleront du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h. Dans certains cas exceptionnels, cette plage horaire pourrait être prolongée si la bonne marche des travaux l'exigeait.

**Dès 7 h, les ouvriers commenceront à installer leur matériel, mais les rendez-vous dans les logements ne seront fixés qu'à partir de 8 h.**

## RÔLE DU LOCATAIRE – À VOUS D’AGIR

Lorsque vous recevrez l’avis du début des travaux dans votre logement, **vous devrez vider complètement la salle de bain (même les armoires et les pharmacies). Vous devrez aussi vider la garde-robe dans la pièce derrière le bain.** Enfin, vous devrez vider l’armoire sous l’évier de cuisine.

Votre collaboration est essentielle pendant les travaux, d’autant plus que votre présence sera requise afin que les ouvriers puissent travailler dans votre logement.

Vous pouvez aider au bon déroulement des travaux. La marche à suivre est la suivante :

1. **Lorsque les travaux commenceront**, lisez l’**AVIS GÉNÉRAL** qui sera affiché à l’entrée de votre immeuble.
2. **Lorsqu’il sera temps** d’effectuer les travaux dans votre logement, **l’entrepreneur vous préviendra** et fixera un rendez-vous pour que les ouvriers puissent entrer chez vous.

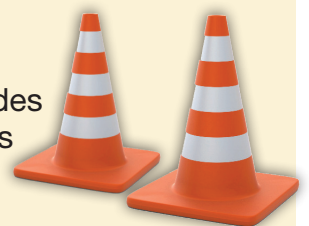
**L’entrepreneur placera un AVIS** sur votre porte, un mot dans votre boîte aux lettres ou vous téléphonera dans la semaine qui précède les travaux ou **au moins 48 heures avant la visite des ouvriers. Assurez-vous d’être présent** au moment fixé par l’entrepreneur ou, si vous ne pouvez y être, **désignez une personne de confiance, un voisin ou un ami** pour vous remplacer.

3. **Si, pour une raison majeure ou imprévue**, vous ne pouvez être présent au rendez-vous fixé (absence prolongée, séjour à l’hôpital, voyage, etc.), nous vous demandons d’en **informer les ouvriers le plus rapidement possible.**
4. Afin de permettre l’avancement des travaux, le travail d’équipe est essentiel. C’est pourquoi nous comptons sur **votre présence et votre collaboration** tout au long des travaux.

## PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur sera installé à proximité de l’immeuble. Il ne devrait toutefois pas gêner l’accès. Son usage est réservé à l’entrepreneur et est destiné aux déchets industriels uniquement. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l’entrepreneur. Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.



## L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS LAURE-CONAN

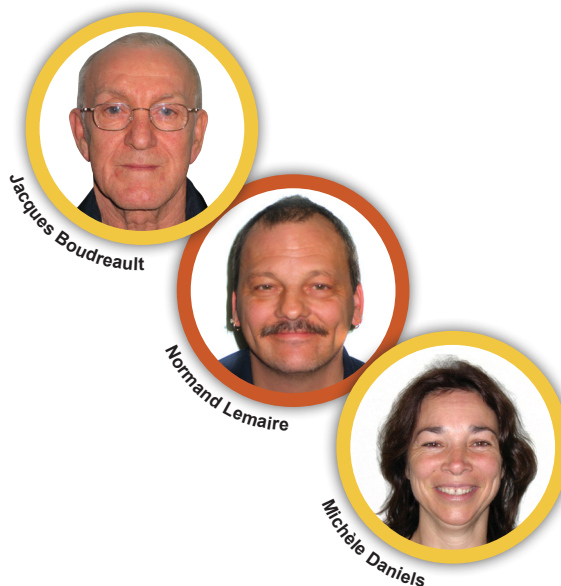
### ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agent de liaison :  
**Marc Sédillot**
- ◆ Directeur de projets :  
**Mathieu Ma Hive Dung**



### EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à la sécurité :  
**Jacques Boudreault**
- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :  
**Normand Lemaire**
- ◆ Agente de location :  
**Lucie Mattucci**
- ◆ Organisatrice communautaire :  
**Michèle Daniels**



### L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION  
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES  
ET SÉCURITÉ  
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

**INFOCHANTIER** est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8  
Téléphone : 514 872-6642

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

**INFOCHANTIER** est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination  
Charles Allain et  
Marie-Eve Leblanc

Révision  
Linguitech

Graphisme  
Optik Design inc.